



Remboursement vol

Par tania78

Bonsoir,

J'aurais besoin de renseignements si possible.

En effet, nous avons raté notre vol aller chez la compagnie Transavia il y a quelques jours, nous avons donc décidé de finalement ne pas partir et d'annuler le vol retour (qui n'a pas encore eu lieu). Transavia me dit qu'ils ne remboursent que les taxes aéroportuaires, ce que je comprend mais savez-vous si c'est tout à fait exact et si on ne peut réellement rien faire de plus, même pour les suppléments bagages que l'on a payé ?

Merci et bonne semaine.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ce n'est pas une question pour le forum "Public"

Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation, et que le vol n'est pas remboursable, la compagnie a raison. Relisez les CGV de votre vol.

Par tania78

Bonjour,

D'accord merci pour votre réponse, je ne savais pas dans quel forum situer ma question excusez moi.

Par tania78

Bonjour,

D'accord merci pour votre réponse, je ne savais pas dans quel forum situer ma question excusez moi.